

Déclaration préalable SUD PTT 86 à la multilatérale PIC du 18 janvier 2024

Alors que rien ne le justifie, la direction de la Poste a décidé unilatéralement la fermeture de la PIC de Poitiers à l'horizon 2026. Nous pouvons aisément supposer que la Poste envisage cette fermeture plus tôt, puisque les machines de tri vont commencer à disparaître dès mai 2024.

Et pourtant, nous notons une surcharge de travail à la PIC de Poitiers, ainsi que dans les PICs de Tours-Sorigny et de Bordeaux-Cestas qui doivent reprendre l'activité de Poitiers.

L'objectif non avoué de la Poste n'est autre que le démantèlement du Service Public Postal, et la sous-traitance de toutes les activités, à terme, sur le modèle de France-Télécom, laboratoire de la privatisation des services publics, dont plus de 90 % des activités sont sous-traitées à ce jour pour tendre prochainement vers le 100 %.

En parallèle de la suppression des bureaux (à ce jour dans la Vienne, 120 bureaux de plein exercice ont été supprimés sur les 170 existants), la Poste a entrepris depuis quelques années de s'attaquer aux services de tri par la fermeture progressive des PIC. Pour notre seule région : La Rochelle, Angoulême, Niort, Limoges et maintenant Poitiers. En France, après de nombreuses fermetures ces derniers mois, d'autres PIC subissent aujourd'hui le même projet de fermeture : Strasbourg (67), Orléans (45), Roye (80) ...

Un plan Social à peine déguisé qui mettra 220 personnes sur le carreau !

INCROYABLE ! Les agents de la PIC sont invité-e-s à se chercher un autre emploi, parmi les autres activités de la Poste du département, dans les filiales ou dans les autres PICs , notamment celles de Tours et Bordeaux.

Au vu du nombre infime de postes disponibles dans le 86 (à peine une dizaine à ce jour), et dans les autres départements (très peu d'embauches prévues dans le 37 et le 33) , il est impensable que soit envisagé le reclassement de plus de 200 personnes. Et la Poste le sait bien !

Sans compter les difficultés que pourrait engendrer un déracinement de familles vers un autre département ...

Nous ne doutons pas de l'espoir pervers de la direction que bon nombre de personnels, face à cette situation pathogène, prenne la décision de démissionner de la Poste pour un projet personnel de dernier secours ou pour un emploi, même précaire dans le privé. En tout cas, la Poste a mis en œuvre tous les ingrédients pour arriver à ce résultat.

Si cela pouvait fonctionner, ce serait pour la Poste encore mieux qu'un plan social ...

SUD PTT rappelle que les salarié-e-s de la PIC ont fait le choix de travailler à la PIC et ne sont en rien responsables du projet de suppression de leurs emplois : en quoi devraient-ils ou elles être dans l'obligation de se chercher un autre travail ailleurs ?

Certains collègues ont fait ce choix contraint de démissionner pour un emploi à l'extérieur, et se voient aujourd'hui sans rien, après une période d'essai non concluante : plus d'emploi et pas d'indemnité chômage ... que leurs yeux pour pleurer. Et la Poste ne fournit pas le mouchoir.

Depuis votre annonce du projet, vous avez tenté d'apaiser les esprits en promettant la mise en place d'une PPDC. Le nombre annoncé, au départ, de 60 à 80 salarié-e-s envisagé-e-s dans ce service, s'est réduit bizarrement à 25 – 30 salarié-e-s. Qui plus est, si ce service venait à exister, rien n'assure que les salariés seraient issus du personnel actuel de la PIC.

D'autre part, pourquoi les moyens financiers destinés à « l'accompagnement de ce projet » ont-ils diminués de moitié ?

Les dites « négociations » qui se sont déroulées ces derniers mois, autour des « moyens d'accompagnement », n'ont abouti à rien d'autre que des miettes d'une indécence absolue, au regard de ce que généreraient comme frais supplémentaires un allongement de trajet ou pire un changement de département.

Il va de soi que ces réunions n'avaient de négociations que le nom et que la Poste n'a fait que tenter de manipuler les représentant-e-s du personnel.

SUD PTT n'a jamais été dupe en la matière.

La Poste n'est pas une entrave près : pas plus de 2 minutes 30 pour échanger avec le personnel ...c'est ce que la direction impose aux organisations syndicales pour la tenue d'une Assemblée Générale intersyndicale, et à condition que celle-ci soit demandée 1 semaine avant.

En d'autres termes, pour représenter les salarié-e-s de la PIC, chaque syndicat n'a droit qu'à 2mn30 de prise de parole et d'échange avec ces mêmes salarié-e-s.

Autant dire que nous sommes face à une entrave caractérisée de l'exercice du droit syndical.

Pourquoi Messieurs vous efforcez-vous à limiter le contact entre le personnel et ses représentants ?

D'autre part, auriez-vous oublié qu'un employeur se doit d'assurer la santé mentale et physique de ses salariés ?

Voilà plus de 6 mois que vous avez jeté votre projet à la figure du Personnel.

Voilà plus de 6 mois que ce même Personnel se fait donc du souci sur un avenir professionnel totalement inconnu, et par là même sur l'avenir de leurs familles.

Il est incontestable que cela génère stress, angoisses, pressions, dépressions, arrêts de travail ... sans compter tout ce qui risque d'en résulter en matière de dégradation de la santé.

Et il va de soi que la psychologue et l'assistante sociale n'ont pas de baguette magique.

Que fait donc la Poste de son devoir d'assurer la santé de ses salarié-e-s ?

Pour SUD PTT, un autre avenir est possible à La Poste !

Pour toutes ces raisons, SUD PTT 86 rappelle ses revendications :

- Abandon immédiat du projet de suppression de la PIC.
- Maintien de toutes les activités et emplois sur la PIC de Poitiers/Migné.

A l'issue de cette multilatérale, nous supposons que vous soumettrez un accord à la signature des syndicats.

Il est évident que SUD PTT 86 ne bradera pas la vie des collègues et ne signera donc pas ce plan social !!!